

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ANIMATION MUSICALE UK ON THE ROCK, ESPLANADE HOCHÉ

Le Maire de la Ville et Station Classée de Tourisme de QUIBERON,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n°13-377 du 28 juin 2013 relatif à la réglementation sur les conditions d'exercice relatives au bruit des animations,
Vu l'arrêté municipal n°216/2022 du 06 avril 2022 relatif au stationnement limité sur le territoire de la commune.
Vu les prescriptions à la demande de la préfecture du Morbihan dans le cadre de la posture Vigipirate.
Considérant que le lundi 15 août 2022, le casino de Quiberon organise un concert à l'esplanade Hoche « groupe Uk On The Rock », il convient de délimiter un emplacement à ce dernier et de réglementer la circulation et le stationnement Place Hoche, Rue de Verdun.

ARRETE

- Article 1er - Un concert du groupe « UK On The Rock » aura lieu sur l'Esplanade Hoche le lundi 15 août 2022 de 21h00 à 00h00.
- Article 2 - La circulation et le stationnement sera interdit le 15 août 2022 à partir de 19h00 et jusqu'à la fin de manifestation rue de Verdun depuis le magasin NAPAPURI jusqu'à la Place Hoche. Une déviation sera mise en place rue Victor Golvan. La signalétique sera mise en place par les services techniques.
- Article 3 - Un emplacement nécessaire aux installations sera délimité sur l'Esplanade Hoche pour l'organisation du concert.
- Article 4 - Les usagers devront se conformer à la signalisation ainsi mise en place. Les contrevenants au présent arrêté seront sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur et les véhicules seront conduits en fourrière.
- Article 5 - Le Directeur Général des Services de la Ville, le directeur des services techniques, le responsable de la Police municipale, l'Adjudant-chef commandant la Brigade de Gendarmerie de QUIBERON, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

DESTINATAIRES

Services techniques, 1 ex.
Service Communication, 1 ex.
Police municipale, 1 ex.
Gendarmerie, 1 ex.
Centre de Secours, 1 ex.
Affichage, 1 ex.
Affichage sur le site : / /

A QUIBERON, le 07 août 2022

Le premier Adjoint

Gildas QUE...



Ville de Quiberon - Station classée de Tourisme
Hôtel de Ville 7 rue de Verdun - CS 90801 - 56178 Quiberon cedex